



Intervention parlementaire

N° de l'intervention : 179-2020
Type d'intervention : Motion
Motion ayant valeur de directive : ☐
N° d'affaire : 2020.RRGR.233

Déposée le : 10.06.2020

Motion de groupe : Non
Motion de commission : Non
Déposée par : Ritter (Burgdorf, pvl) (porte-parole)
Linder (Bern, Les Verts)
Wildhaber (Rubigen, PS)

Cosignataires : 0

Urgence demandée : Non
Urgence accordée :

N° d'ACE : du
Direction : Direction de l'instruction publique et de la culture
Classification : -
Proposition du Conseil-exécutif : **Sélectionner**

Suppression des émoluments pour les examens finaux des écoles moyennes

Le Conseil-exécutif est chargé de supprimer les émoluments prélevés pour les examens finaux des écoles moyennes (gymnases, écoles de culture générale et autres écoles qui ont principalement pour objectif de préparer leurs élèves aux études supérieures), éventuellement sous réserve de taxes en cas de désinscription des examens sans juste motif.

Développement :

Selon l'auteure de la motion, les émoluments prélevés pour les examens finaux sont archaïques. Ils n'ont guère d'influence sur les recettes du canton (exemple pour le gymnase : 250 francs d'émoluments pour une formation gymnasiale coûtant plusieurs dizaines de milliers de francs), mais représentent une charge financière pour les parents. De nombreux cantons n'en prélèvent d'ailleurs pas.

De plus, la formation gymnasiale grève considérablement le budget des parents, qui doivent, après la scolarité obligatoire, couvrir les coûts liés à tout le matériel scolaire, aux excursions et à toute autre manifestation. Il faut impérativement éviter que des obstacles socioéconomiques entravent l'accès à la formation. En outre, les émoluments pour les examens constituent une charge pour l'administration, alors qu'ils n'apportent aucun bénéfice substantiel au canton. Il doit toutefois rester possible de prélever des émoluments en cas de désinscription des examens sans juste motif, car toute désinscription bouleverse la planification des examens, entraîne des complications administratives et engendre donc des coûts.

Destinataires

– Grand Conseil